

MY MAIN STREET

MA RUE PRINCIPALE

GUIDE DU DEMANDEUR POUR LE VOLET PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES



Canadian
Urban
Institute

Institut
Urbain du
Canada

Financé par :
Agence fédérale de développement
économique pour le Sud de l'Ontario

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue aux demandeurs !	2
Aperçu du programme Ma rue principale	3
Aperçu du volet Pérennité des entreprises	3
Caractéristiques du volet	4
Admissibilité et critères d'admissibilité	5
Qui est admissible au volet Pérennité des entreprises de Ma rue principale ?	5
Critères d'admissibilité	5
Entreprises non admissibles	6
Dépenses admissibles	7
Dépenses non admissibles	8
Processus de demande	9
Période d'inscription	10
Calendrier du processus de demandes	11
Comment les demandes seront-elles évaluées ?	12
Évaluation de la demande	13
Analyse des exigences du programme	13
Exigences en matière de paiement et de production de rapports	14
Annexe A : Emplacements admissibles	15

BIENVENUE AUX DEMANDEURS !

Nous recevons actuellement des demandes pour **des projets de croissance des entreprises se déroulant entre le 1er décembre 2023 et le 31 décembre 2024.**

Les demandes pourront être faites du 22 février 2024 au 31 mars 2024 à minuit. Les demandeurs sont vivement encouragés à assister à une [séance d'information](#). Ces séances d'information donneront un aperçu du processus d'admission, fourniront des conseils sur l'élaboration d'une demande de projet et donneront des conseils utiles pour compléter le processus de demande.

[Le volet Pérennité des entreprises](#) de Ma rue principale est conçu pour fournir un financement rapide et efficace afin de soutenir les entreprises des rues principales dans l'ensemble du sud de l'Ontario. Nous prévoyons une forte demande pour ce programme. Les ressources étant limitées, les demandeurs sont encouragés à présenter leur demande le plus tôt possible.

Les questions sur le programme peuvent être envoyées à business@mymainstreet.ca.

APERÇU DU PROGRAMME MA RUE PRINCIPALE

Ma rue principale est un investissement de 15 millions de dollars du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de l'[Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario](#) (FedDev Ontario) pour stimuler la reprise économique locale. Le programme Ma rue principale est mis en œuvre par l'[Institut urbain du Canada](#) (IUC) afin de soutenir la revitalisation des quartiers du sud de l'Ontario. Le programme comporte deux volets : [le volet Pérennité des entreprises](#) et [le volet Activateur de la communauté](#).

APERÇU DU VOLET PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

[Le volet Pérennité des entreprises](#) de Ma rue principale fournira une gamme de soutiens aux entreprises dont la demande a été approuvée. Les soutiens comprennent des rapports d'étude de marché personnalisés, des possibilités de formation commerciale et des contributions non remboursables pouvant aller jusqu'à 20 000 \$. Les entreprises situées le long des rues principales admissibles du sud de l'Ontario pourront profiter d'un soutien si elles démontrent leur viabilité et présentent une analyse de rentabilité sur la façon dont le financement renforcera leur capacité existante et soutiendra leur croissance continue.

CARACTÉRISTIQUES DU VOLET

En participant au volet Pérennité des entreprises, les entreprises admissibles des rues principales auront accès aux ressources suivantes :

- **Contribution non remboursable**

Les entreprises admissibles peuvent demander jusqu'à 20 000 \$ en contributions non remboursables pour soutenir la croissance de leur entreprise, ou un montant plus petit dans l'une des tranches suivantes : 5 000 \$, 10 000 \$ et 15 000 \$.

- **Rapport d'étude de marché**

Les entreprises approuvées recevront un rapport d'étude de marché personnalisé qui mettra en évidence les principales données sociales et démographiques relatives à la clientèle locale d'une rue principale. Ces rapports peuvent aider les propriétaires d'entreprises à comprendre leur clientèle, comment elle se définit et où et comment ils peuvent la trouver en plus grand nombre. Cette étude est utilisée pour identifier de nouvelles opportunités commerciales le long des rues principales, ainsi que pour aider les entreprises existantes à mieux cibler et répondre aux besoins de leur communauté locale.

- **Possibilités de formation commerciale en ligne**

Les entreprises admissibles peuvent accéder à une série de formations en ligne. Il s'agit de vidéos à la demande destinées à aider les entrepreneurs à créer ou à développer leur entreprise.

Les vidéos de formation à la demande et les événements en direct à venir seront hébergés sur le site mymainstreet.ca.

ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

QUI EST ADMISSIBLE AU VOLET PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES DE MA RUE PRINCIPALE ?

- Saisissez votre adresse dans notre outil cartographique [Mesurer les rues principales](#) pour déterminer si vous vous trouvez dans une zone de rue principale. Les demandeurs doivent être situés dans des communautés du sud de l'Ontario. La liste complète des régions admissibles figure à l'annexe A, à la fin du présent guide.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être prises en considération, toutes les entreprises doivent répondre aux critères suivants :

- Doit s'agir d'une entreprise disposant d'un emplacement physique.
- Doit être situé le long d'[une rue principale](#).
- Compte entre 1 et 50 membres du personnel.
- Paie des impôts fonciers commerciaux (évaluation commerciale), soit directement, soit par le biais d'un loyer commercial.
- Est une entreprise enregistrée.
- Est ouvert au public pour l'achat de biens et de services en personne et sur place.
- Doit appartenir à une personne résidant en Ontario et exploitant une entreprise en Ontario.
- A 18 ans ou plus au moment de la demande.
- Est citoyen canadien ou résident permanent.
- N'est pas une franchise, même si elle est détenue et exploitée de manière indépendante.
- Ne se trouve pas dans un espace de travail partagé tel qu'un bureau partagé ou un bureau dédié.
- N'est pas une société de conseil ou de services professionnels.
- N'est pas une entreprise qui opère exclusivement en ligne.
- A rempli le formulaire de demande en ligne.

- La priorité sera accordée aux demandeurs qui sont membres de groupes en quête d'équité, notamment les francophones, les femmes, les autochtones, les groupes racialisés, les communautés noires, les nouveaux arrivants, les jeunes (39 ans et moins), les personnes vivant avec un handicap, les personnes trans, non binaires et 2ELGBTQIA+.
- La priorité sera accordée aux demandeurs qui n'ont pas encore reçu de financement dans le cadre du programme Accélérateur d'entreprises locales de Ma rue principale.

ENTREPRISES NON ADMISSIBLES

Les types d'entreprises suivants ne sont pas admissibles :

- Les franchises ou les franchises de distribution, y compris celles qui sont détenues et exploitées de manière indépendante.
- Les entreprises qui opèrent dans un espace de travail partagé tel qu'un bureau partagé ou un bureau dédié.
- Les sociétés de conseil ou de services professionnels.
- Les entreprises qui opèrent exclusivement en ligne, qui pratiquent le marketing multiniveau ou le paiement au clic.
- Les entreprises saisonnières ou à temps partiel.
- Les entités publiques ou les prestataires de services sociaux.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les fonds doivent être utilisés pour couvrir les coûts (TVH nette) liés aux catégories suivantes :

- **Matériel**

Comprend les coûts liés à l'achat d'équipements nécessaires à la fabrication ou à la création de produits ou de services pour atteindre les objectifs spécifiques décrits dans la présente demande.

- **Améliorations locatives**

Les coûts peuvent comprendre l'amélioration de l'espace commercial ou d'autres améliorations ou mises à jour nécessaires pour améliorer l'expérience de la clientèle.

- **Rénovation de la façade extérieure**

Comprend les coûts tels que la signalisation ou la mise à jour des façades extérieures.

- **Stocks**

Comprend les coûts liés à l'ajout de nouvelles gammes de produits ou de services pour répondre aux besoins de votre clientèle. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour reconstituer des stocks existants ou permanents.

- **Technologie**

Comprend les coûts liés à l'obtention d'une technologie pour soutenir les opérations commerciales, y compris les points de vente (POS), la gestion des relations avec la clientèle (CRM) ou d'autres logiciels ou programmes. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour payer des contrats existants ou pour les renouveler ou pour financer des accords de maintenance de sites web ou de technologies de l'information en cours.

- **Campagnes de marketing**

Comprend les coûts liés à une campagne de marketing spécifiquement liée à votre proposition de projet. Les campagnes de marketing doivent comporter des buts et des objectifs précis, un sujet ciblé, ainsi qu'une date de début et de fin décrite dans votre demande. Le matériel de marketing collatéral dans le cadre de la campagne peut inclure du matériel imprimé (dépliants, brochures, cartes de visite, annonces dans les journaux) ; du matériel de marketing électronique (sites web, annonces ou publications sur les médias sociaux, campagnes de courrier électronique, articles de contenu, blogues ou publicités en ligne payantes) ; ou d'autres activités (réseautage, salons professionnels, parrainages, éditoriaux, articles, références, témoignages, promotions des ventes, remises, concours, échantillons) nécessaires pour attirer l'attention d'une clientèle potentielle et maintenir son intérêt pour l'entreprise et ses produits/services.

- **Bail (pour les entreprises installées dans la rue principale depuis moins d'un an)**

Comprend les coûts liés à l'obtention d'un local commercial (coûts du bail initial, dépôt de garantie pour les services publics et installation, systèmes de sécurité, etc.)

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des dépenses qui ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement dans le cadre de Ma rue principale :

- L'achat de terrains ou de bâtiments, frais immobiliers et frais connexes.
- Dépenses en immobilisations (terrain, construction du bâtiment, plomberie souterraine)
- Les coûts indirects/frais généraux.
- L'achat d'un véhicule.
- Les dépenses ou les charges d'amortissement.
- Les salaires et fiches de paie du personnel.
- Les paiements à tout membre ou dirigeant du conseil d'administration du bénéficiaire.
- Les frais d'adhésion à titre personnel à un organisme professionnel.
- La construction de nouveaux bâtiments ou de nouvelles installations.
- Les frais juridiques liés à un litige.
- Les activités partisans, politiques ou liées à des élections.
- Les projets de recherche dont les résultats ne sont pas concrètement utilisés en tant que résultat du projet, ou ne sont pas censés l'être. Par exemple, la réalisation d'une étude de faisabilité sans avoir l'intention de mener à bien le travail.
- Les événements et activités qui ne respectent pas les directives locales et provinciales en matière de santé publique.

Veillez contacter business@mymainstreet.ca si vous n'êtes pas sûr de la nature de vos dépenses.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes seront soumises en ligne sur le site web [Ma rue principale](#). **La soumission d'une demande ne constitue pas une garantie de financement.** Pour faire des demandes de financement en connaissance de cause, les demandeurs devront examiner les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation pour compléter leur demande. Pour qu'une demande soit complète, tous les documents justificatifs doivent être soumis avec la demande. Les demandeurs qui soumettent une demande incomplète ou à laquelle il manque des documents requis seront informés de leur statut incomplet.

Les pièces justificatives qui doivent être jointes au dossier de demande sont les suivantes :

- Copies de l'inscription de l'entreprise
(lettres de constitution, contrat de société ou permis principal d'entreprise)
- Vérification des impôts fonciers commerciaux
(copie d'une facture d'impôt foncier commercial ou d'un contrat de bail indiquant que l'impôt est inclus dans le loyer)
- Photo de la devanture
(photo en haute résolution de votre devanture)

Les demandes seront évaluées sur une base continue. Les demandeurs retenus seront informés du résultat de leur demande entre le 1er avril 2024 et le 30 mai 2024. S'il manque des informations ou si le dossier est incomplet, la demande et les pièces jointes seront renvoyées avec une notification au demandeur. Une nouvelle soumission entraînera une nouvelle date de soumission de la demande.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Afin d'assurer une distribution efficace et rapide des fonds destinés à soutenir les efforts de revitalisation des communautés, le programme lancera la période d'inscription comme suit :

- **Période d'inscription 1 : du 22 février 2024 au 31 mars 2024**

- **Période d'inscription 2 (au besoin) : du 30 mai 2024 au 15 juillet 2024**

Cette période d'inscription ne progressera que si la totalité du fonds n'est pas engagée au cours de la période d'inscription 1.

Nous prévoyons une forte demande pour ce programme. Les ressources étant limitées, nous encourageons les demandeurs à s'inscrire le plus tôt possible.

Afin de s'assurer que le financement atteindra l'ensemble du sud de l'Ontario et que les groupes sous-représentés seront effectivement impliqués, un minimum de 25 % du financement (3,25 millions de dollars) sera consacré aux communautés rurales dont la population est inférieure à 100 000 habitants, et jusqu'à 50 % du financement (6,5 millions de dollars) aux personnes issues de groupes traditionnellement sous-représentés et méritants d'être traités équitablement.

CALENDRIER DU PROCESSUS DE DEMANDES

ÉLÉMENT	DESCRIPTION	DATE
Période d'inscription 1 : Ouverture du processus de demandes	Un premier processus de demande sera ouvert pour les entreprises du sud de l'Ontario, qui fournira des remboursements pour les dépenses de projet encourues entre le 1er décembre 2023 et le 31 décembre 2024.	22 février 2024
Clôture du process de demandes	Les demandes doivent être soumises pendant la période d'inscription.	31 mars 2024
Sélection des projets	Les demandeurs de financement retenus recevront une notification du résultat de leur demande.	du 1er avril au 30 mai 2024
Période d'inscription 2 (au besoin) : Ouverture du processus de demandes	Un deuxième processus de demande sera ouvert pour les entreprises du sud de l'Ontario. Cette période d'inscription portera sur les fonds restants qui n'ont pas été distribués au cours de la deuxième période d'inscription.	31 mai 2024
Période d'inscription 2 (au besoin) : Clôture du processus de demandes	Les demandes doivent être soumises pendant la période d'inscription.	30 juin 2024
Sélection des projets	Les demandeurs de financement retenus en seront informés.	31 juillet 2024
Période d'inscription 1 : Rapports finaux	Date limite pour la soumission finale des rapports et des coûts admissibles des projets pour la première période d'inscription.	30 septembre 2024
Période d'inscription 2 (au besoin) : Rapports finaux	Date limite pour la soumission finale des rapports et des coûts admissibles des projets pour la deuxième période d'inscription.	31 décembre 2024

COMMENT LES DEMANDES SERONT-ELLES ÉVALUÉES ?

L'admissibilité des demandes présentées dans le cadre du volet Pérennité des entreprises sera confirmée et évaluée sur la base des critères suivants, en fonction des besoins identifiés de l'entreprise :

- Aperçu du modèle d'entreprise
- Utilisation proposée des fonds
- Buts et objectifs de la proposition et comment ils seront mesurés
- Amélioration de la productivité des entreprises
- Impact sur l'augmentation du nombre d'emplois
- Innovation
- Impact du projet sur la pérennité de l'entreprise et sur la stratégie commerciale à long terme
- Analyse des capacités et des ressources

Une fois les demandes évaluées, elles seront examinées du point de vue d'une répartition régionale équitable, d'une répartition rurale et d'une répartition entre les groupes traditionnellement sous-représentés et méritants l'équité.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les demandes seront examinées pour vérifier qu'elles sont admissibles et complètes. Les demandes admissibles et complètes seront ensuite évaluées et notées par un comité de sélection composé des personnes suivantes :

- Des représentants internes et externes au programme Ma rue principale, ayant une expérience avérée dans le domaine des petites entreprises, du développement économique local, de la mise en œuvre concluante de projets et de la gestion de projets.
- Des représentants d'un échantillon représentatif des communautés géographiques du sud de l'Ontario.
- Des représentants ayant l'expérience susmentionnée et s'identifiant comme membres de communautés en quête d'équité dans l'ensemble du sud de l'Ontario.

Avant d'entamer le processus de notation, les membres du comité de sélection devront participer à une séance de formation animée par l'Institut urbain du Canada qui présentera la vision, les objectifs et les exigences du projet et abordera les questions de préjugés systémiques.

Toutes les demandes seront évaluées sur la base de critères normalisés d'évaluation des projets.

ANALYSE DES EXIGENCES DU PROGRAMME

Une fois les demandes notées en fonction des critères d'évaluation du projet, l'IUC finalisera le processus de décision en tenant compte des exigences nécessaires liées aux éléments suivants :

- Financement disponible pour l'année du programme ;
- Attribution de 25 % des fonds disponibles aux régions dont la population est inférieure à 100 000 habitants ;
- Veiller à ce que les groupes traditionnellement sous-représentés et méritant l'équité bénéficient d'une considération supplémentaire ;
- Répartition régionale des fonds du programme.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PAIEMENT ET DE PRODUCTION DE RAPPORTS

Une fois que tous les documents requis auront été soumis et vérifiés, les demandeurs approuvés recevront une première avance de 50 % de leur contribution totale, avec une retenue de 50 % dans l'attente de la soumission de leur rapport intermédiaire et des documents justificatifs.

Les entreprises participantes devront également soumettre un rapport final une fois que tous les fonds auront été dépensés. Il est également prévu que les entreprises participantes fassent connaître leur activité dans les communications de Ma rue principale.

Pour recevoir des paiements, les bénéficiaires de contributions non remboursables devront soumettre des détails sur leurs dépenses et fournir des copies de tous les reçus pertinents. Les entreprises doivent conserver toutes les copies originales des reçus, des factures et des accords liés à ce programme pendant une période de sept (7) ans et respecter toutes les directives et exigences de l'Agence du revenu du Canada en ce qui concerne leur conservation et leur déclaration.

ANNEXE A : EMPLACEMENTS ADMISSIBLES

Vous trouverez la liste complète des régions admissibles autour des municipalités cidessous. Cependant, vous pouvez directement saisir votre adresse dans notre outil cartographique [Mesurer les rues principales](#) afin de déterminer si vous vous trouvez bien dans l'une des régions admissibles du programme.

Comté d'Essex	Comté de Lennox et Addington	Comtés de Stormont, de Dundas et de Glengarry
Comté de Haliburton	Comté de Middlesex	Kawartha Lakes
Comté d'Oxford	Comté de Northumberland	Région d'Elgin
Comté de Brant	Comté de Perth	Région d'Ottawa
Comté de Bruce	Comté de Peterborough	Région de Dufferin
Comté de Chatham-Kent	Comté de Prince Edward	Région de Durham
Comté de Frontenac	Comté de Renfrew	Région de Halton
Comté de Grey	Comté de Simcoe	Région de Hamilton
Comté de Haldimand-Norfolk	Comté de Wellington	Région de Niagara
Comté de Hastings County	Comtés de Leeds et de Grenville	Région de Peel
Comté de Huron	Comtés de Prescott et de Russell	Région de Toronto
Comté de Lambton		Région de Waterloo
Comté de Lanark		Région de York

